

LA SPÉCULATION SUR LES MARCHÉS AGRICILES



JEAN-PIERRE BOIRON *

Sur les 7 milliards d'humains que compte la planète en ce début de XXI^e siècle, 2 milliards de personnes souffrent de malnutrition due à des carences en micronutriments, et 840 millions, dont 800 millions dans les pays en développement, souffrent de sous-alimentation chronique. Alors que 44 % de la population mondiale vit de l'agriculture (1,3 milliard d'actifs agricoles), près d'un tiers des paysans du monde (400 à 500 millions d'actifs) n'ont jamais eu les moyens d'acheter ni semences, ni engrais, ni pesticides, ni matériels à traction animale. Seulement 30 millions d'entre eux disposent d'outils motorisés.

De 1950 à 2010, la population mondiale est passée de 2,5 milliards d'humains disposant en moyenne de 2 450 kilocalories par jour en 1950 à 7 milliards disposant de 2 700 kilocalories en 2011. Aligner le régime alimentaire des 9 milliards d'êtres humains prévus pour 2050 sur celui des Européens suppose de doubler la production agricole et alimentaire mondiale.

La flambée des cours des matières premières agricoles entre 2006 et 2008 a surpris par son ampleur. Elle a déstabilisé de nombreux États dont la population n'avait pas les moyens de faire face à la hausse des cours des produits agricoles de première nécessité. Si cette hausse des prix agricoles est due structurellement à une hausse de la demande

* PROFESSEUR HONORAIRE AGROSUP, DIJON

de produits agricoles et alimentaires, conjuguée à une diminution des terres agricoles cultivées, à un ralentissement des gains de productivité, et à une augmentation de la demande de produits agricoles non alimentaires (par exemple, les agrocarburants), elle a été amplifiée par un regain de la spéculation sur les marchés à terme agricoles, qui induit une extrême volatilité des prix dommageable à la fois aux consommateurs et aux producteurs.

Les émeutes de la faim de 2008, suite au doublement du prix des céréales sur le marché mondial, ont rappelé que le marché mondial n'était pas en mesure de satisfaire l'approvisionnement alimentaire dans des conditions socialement acceptables. Les raisons des crises alimentaires majeures qui risquent de se reproduire au cours des prochaines années ont pour origine :

- la disponibilité limitée des terres agricoles et leur diminution due notamment à l'érosion ;
- le développement de la demande industrielle (agrocarburants ou autres produits) au détriment de produits à vocation alimentaire ;
- l'alimentation trop riche en protéines animales qui valorise peu les calories végétales produites dans certains pays ;
- les pratiques agricoles détruisant les potentiels de production ;
- la fluctuation de l'offre liée à des facteurs climatiques et environnementaux (sécheresses, inondations, incendies...).

80

Une offre de produits agricoles naturellement fluctuante, face à une demande rigide

Depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, le postulat accepté comme cadre de référence à toutes les négociations destinées à favoriser le commerce international, notamment de produits agricoles, est celui de la théorie néoclassique. La meilleure efficacité économique est obtenue lorsque les marchés sont en équilibre, c'est-à-dire lorsqu'ils se traduisent par une stabilité à court terme des prix et des quantités échangées. Cela suppose que les agents économiques prennent leurs décisions en situation d'avenir certain ou d'incertitude probabilisable.

Les caractéristiques techniques de la production agricole induisent des risques et des incertitudes qui permettent difficilement de la planifier. On pense naturellement aux aléas climatiques qui peuvent avoir pour effet une variation très forte de l'offre de produits agricoles, mais également ces dernières années se sont multipliées les fluctuations d'offre liées à des problèmes sanitaires. Dans certaines

situations exceptionnelles proches de la catastrophe naturelle (sécheresse, inondation, tempête...), les risques climatiques nécessitent des interventions de l'État. Pour les agriculteurs des pays développés, le risque climatique est probabilisable (donc assurable) et certaines pratiques techniques (aspersion des vergers en cas de menace de gel) permettent d'en atténuer les conséquences. Il n'en est pas de même pour les centaines de millions de paysans des pays pauvres, qui n'ont pas les moyens de souscrire une assurance ou de mettre en œuvre des techniques de prévention coûteuses. Pour minimiser ces risques, les petits paysans développent des systèmes combinant plusieurs productions, souvent complémentaires entre elles et imbriquant différents calendriers de production. Cette souplesse que permet l'agriculture familiale n'existe plus dans l'agriculture industrielle, dont les économies d'échelle sont permises par la simplification et la standardisation des processus de production, avec souvent la monoproduction comme ultime étape.

Face aux fluctuations de l'offre de produits agricoles dues initialement aux caractéristiques techniques de la production agricole, les prix apparaissent comme de mauvais régulateurs de la demande, car cette dernière est rigide, c'est-à-dire qu'elle varie peu aux signaux de prix envoyés par le marché : lorsque les prix agricoles augmentent, la réduction de la demande sera faible et inversement, une baisse des prix induira une faible augmentation de la demande. Les fluctuations des volumes de production agricole (à la hausse ou à la baisse) induisent des fluctuations de prix beaucoup plus importantes : c'est ce qu'avait mis en évidence à la fin du XVII^e siècle un statisticien anglais, Gregory King, qui avait constaté que le prix du blé flambait les mauvaises années et s'effondrait les bonnes. Lorsqu'il y a surproduction et que les prix agricoles baissent très rapidement, les producteurs se retrouvent avec des prix tellement inférieurs à leur coût de production que les plus vulnérables font faillite, ce qui induit une réduction de l'offre pour les années suivantes, avec souvent des conséquences sociales désastreuses, comme l'arrivée dans les bidonvilles de ces paysans ruinés. Si à l'opposé, la sous-production induit une augmentation rapide des prix, ceux dont la production a été détruite par la sécheresse, l'inondation ou l'épizootie n'ont rien à vendre et ne peuvent bénéficier de la hausse des prix : ruinés, ils rejoignent dans les bidonvilles tous ceux qui sont dans l'impossibilité de se nourrir, en raison des prix trop élevés.

Pour les produits alimentaires, notamment les aliments de première nécessité, le mécanisme des prix n'est pas en mesure

d'assurer efficacement l'ajustement entre l'offre et la demande. Ce qui peut être vrai dans le cas d'un marché boursier où offre et demande s'ajustent instantanément et où le prix est le résultat de cet ajustement ne peut l'être dans le cas de marchés agricoles, où les réponses des producteurs aux variations de prix demandent un délai de production souvent assez long. Imaginons la réaction d'un éleveur de viande bovine face à une hausse du prix de la viande : compte tenu de son aversion au risque, il peut avoir tendance à profiter de cette hausse pour vendre des vaches pour l'abattoir, qui normalement auraient pu encore avoir un veau ou deux. À court terme, sa décision augmente l'offre de viande et donc contribue à baisser les prix. Mais si la hausse des prix est structurelle, liée à l'insuffisance de l'offre, sa décision d'abattre des vaches qui auraient pu être mises en gestation contribuera à la raréfaction de l'offre 27 mois plus tard (9 mois de gestation et 18 mois d'engraissement). C'est également le cas des cultures pérennes comme l'arboriculture ou la viticulture, où il faut attendre plusieurs années après la plantation pour obtenir la première récolte. Si aucune régulation autre que celle du marché, telle qu'une convention de concertation entre producteurs et transformateurs dans le cadre d'une interprofession, ou une intervention étatique, n'est mise en place, on se retrouve avec des capacités de production excédentaires avec une chute des prix lorsque la production arrive sur le marché. Le prix n'est donc pas toujours un bon signal pour le producteur agricole dans la détermination de ses choix de production.

Ainsi donc, une demande très rigide, conjuguée avec des aléas climatiques importants et avec un long décalage entre le moment où la décision de produire est prise et le moment où la production est mise en marché, débouche sur un marché très chaotique où alternent périodes de pénurie et périodes d'excédent. En situation de risque ou d'incertitudes non probabilisables, les anticipations des agents ne se réalisent pas et il n'est pas possible de rechercher une convergence des marchés vers l'équilibre optimal. Il en résulte une fluctuation des prix, source de nombreuses inefficacités et coûteuse pour la société : subventions aux produits alimentaires de première nécessité et tickets de rationnement en période de pénurie, primes pour la destruction des stocks, pour l'arrachage des vergers ou l'abattage des vaches en période d'excédent. Aussi pour faire face à cette situation chaotique, deux types de politique s'opposent : une orientation libérale qui privilégie le développement du

commerce international et des marchés à terme, et une orientation régulationniste qui privilégie l'intervention étatique.

Selon l'OMC et la Banque mondiale, le développement du commerce mondial des produits agricoles est de nature à garantir l'approvisionnement alimentaire d'une population. Si, compte tenu des conditions climatiques, dans chaque pays, la production agricole est fluctuante d'une année à l'autre, la probabilité pour que des conditions climatiques identiques soient observées pour tous les pays est très faible. Ainsi, l'élargissement des échanges entre pays est un facteur de stabilité, car les pertes de production des uns peuvent être compensées par les gains des autres. Le commerce mondial des produits agricoles devrait ainsi permettre de compenser les pénuries alimentaires dues à une mauvaise récolte et éviter les crises alimentaires. La libre circulation des biens et des services et le développement des échanges internationaux accroissent la concurrence, encouragent l'innovation et favorisent la croissance de l'économie mondiale. La théorie qui fonde les politiques préconisées par l'OMC est la loi des avantages comparatifs élaborée par Ricardo en 1817, selon laquelle chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production où il a les coûts de production les plus faibles relativement aux autres pays. Ainsi, certains pays auront tendance à se spécialiser dans la production alimentaire, tandis que d'autres vont dépendre structurellement des pays exportateurs pour leur approvisionnement. L'autre volet des propositions libérales pour réduire la volatilité des prix agricoles est le développement des marchés à terme pour les produits agricoles (Roussillon-Monfort, 2008), ce qui a pour but de réduire l'incertitude sur les prix au moment où l'agriculteur vendra sa production. Ainsi, pour un céréalier, lorsqu'il prend la décision d'ensemencer un hectare de blé et qu'il avance la plus grande partie de ses coûts de production, il peut vendre à un prix fixé à l'avance sa récolte qu'il mettra en marché un an plus tard : charge à lui d'honorer son contrat à l'échéance fixée, même si sa récolte est inférieure (par exemple dans le cas d'accidents climatiques). S'il s'engage en septembre 2014 à livrer 6 tonnes de blé d'une qualité donnée à 180 € la tonne en septembre 2015, il est certain de percevoir cette somme à la livraison, quel que soit le cours du blé à la livraison. Normalement, le prix de vente à terme doit couvrir les coûts de production, car dans le cas contraire le céréalier n'a pas intérêt à semer. Si sa récolte est

inférieure au volume contracté, il devra, pour honorer son contrat, s'approvisionner sur le marché. Supposons qu'en septembre 2015, sa récolte ne soit que de 5 tonnes et qu'en raison de mauvaises conditions climatiques ou d'embargo, le prix de la tonne de blé soit à 280 €, il devra acheter à ce prix-là la tonne qui lui manque et qu'il revendra à 180 €.

Face à cette conception idyllique du commerce international qui assurerait la sécurité alimentaire des populations, l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) oppose la nécessité d'une intervention des États pour favoriser la convergence des marchés et stabiliser les prix. En effet, la vision libérale est peu réaliste, car elle suppose une égalité dans le pouvoir de négociation de chaque pays, ce qui, de toute évidence, n'est pas le cas, notamment à l'OMC lors des négociations des accords visant à libéraliser le commerce de produits agricoles. L'alimentation risque alors de devenir une arme (l'arme alimentaire) de domination de certains pays par d'autres. De plus, l'insertion croissante de l'agriculture dans le commerce mondial fragilise les petites exploitations agricoles qui n'ont pas la capacité à faire face aux marchés mondiaux et aux variations de prix. En rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC, la FAO, suite aux propositions de l'organisation paysanne internationale « Via Campesina », défend la notion de souveraineté alimentaire, présentée comme un droit international qui laisse la possibilité aux populations et aux États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. En effet, comme il est de la responsabilité des gouvernants d'assurer la pérennité des sociétés dont ils ont la charge et notamment de conjurer les menaces de pénurie alimentaire, des moyens étatiques d'ajustement de l'offre et de la demande de produits agricoles doivent être mis en place. Ces principes ont été rappelés à Dakar en mai 2003 (Dakar déclaration, 2003), dans le cadre de la préparation des négociations de l'OMC à Cancun, par des représentants d'organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe. Rappelant que le marché ne peut assurer le respect des droits humains fondamentaux et que la « libéralisation » du commerce agricole est source d'importants dégâts dans le monde entier, les organisations signataires soulignent que la politique agricole met en jeu des droits humains fondamentaux, tels que le droit à

l'alimentation, le droit à produire celle-ci, l'accès aux ressources, le respect de l'environnement, l'équité. Pour assurer ces droits en agriculture, des instruments sont indispensables, en particulier une protection à l'importation et la maîtrise de l'offre. Les prix agricoles doivent couvrir les coûts de production, y compris une rémunération décente de l'agriculteur. Enfin, l'objectif d'exportation ne doit pas être prioritaire par rapport aux droits fondamentaux, que ce soit dans le pays même ou vis-à-vis des autres pays.

Depuis l'Antiquité, des politiques destinées à éviter les famines ont été mises en œuvre par les États. En Égypte, les pharaons constituaient des stocks les bonnes années pour faire face aux périodes de pénurie. Dans l'Ancien Régime, les seigneurs les plus prévoyants engrangeaient une partie de la récolte dans leurs châteaux forts, qu'ils redistribuaient aux paysans en cas de disette : c'était leur intérêt bien compris, car s'ils ne faisaient pas cette redistribution, les paysans mourraient et ne pouvaient donc plus produire, ce qui hypothéquait les revenus futurs, et donc le pouvoir, du seigneur. En France, à partir du moment où les coûts de transport ont été suffisamment bas pour permettre le développement du commerce international, une politique protectionniste fut mise en place. Contrôles aux frontières et droits de douane étaient les principaux outils utilisés pour contrecarrer les fluctuations des marchés. Jusqu'à la crise des années 1930, ces outils ont assuré une relative régularité des prix intérieurs, mais se sont révélés inefficaces face à l'ampleur de la crise. C'est pourquoi, en 1936, le gouvernement de Front populaire crée l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB). Son rôle est de déterminer les prix ainsi que le calendrier des achats aux producteurs. Il a le monopole des importations et des exportations des céréales panifiables et des farines. Le stockage est confié aux coopératives et le Crédit agricole assure le paiement des livraisons des producteurs. Étroitement contrôlé par l'État, l'ONIB limite la spéculation que les négociants imposaient aux agriculteurs : en socialisant un secteur important du commerce agricole, il moralise le marché en permettant une juste rétribution du travail des agriculteurs. Ainsi, pour la première fois, un gouvernement inscrit une action d'envergure dans un plan global visant à organiser les rapports entre l'agriculture et l'ensemble du système économique, à définir la place des paysans dans la société. En 1937, un économiste rural libéral considérait que l'ONIB « constitue, dans l'ensemble de l'œuvre poursuivie par le gouvernement de M. Léon Blum, la mesure

la plus éloignée de l'économie libérale. » (Maspétiol cité par Tracy, 1986, p. 202). Dans un contexte de pénurie alimentaire, le régime corporatiste de Vichy étendit même à toutes les céréales le champ d'action de l'ONIB. C'est ce modèle qui inspira les concepteurs de la politique agricole commune (PAC) en 1962, avec la création du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et des Organisations communes des marchés agricoles (OCM). Ces mécanismes garantissaient aux agriculteurs l'écoulement de leur production à un prix garanti fixé à l'avance. Ils ont permis une stabilité des prix alimentaires européens, mais également mondiaux, en raison des aides à l'exportation qu'impliquait cette politique, à un niveau relativement bas depuis les années 1970 jusqu'en 2006. Ensuite, ils ont connu une hausse des niveaux de volatilité avec deux pics, respectivement en 2007-2008 et en 2010-2011.

La spéculation, conséquence des solutions libérales aux fluctuations des prix agricoles

86

C'est dans un contexte d'ouverture croissante de l'économie française vers l'extérieur que s'ouvrent en 1986 les négociations de l'Uruguay Round qui visent à faciliter le développement des échanges commerciaux internationaux par une diminution des tarifs douaniers. Alors que le commerce des produits agricoles n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour des négociations des cycles précédents, avec l'Uruguay Round, l'agriculture, en tant que secteur, occupe une place importante dans les négociations du GATT. À l'ouverture du cycle d'Uruguay, les États-Unis, soutenus par les plus gros pays exportateurs de produits agricoles, étaient déterminés à libéraliser complètement le commerce de produits agricoles par l'élimination progressive, sur dix ans, de toutes les subventions agricoles et de toutes les restrictions quantitatives des importations agricoles. Si dès 1985, la Commission européenne suggérait de rapprocher les prix agricoles européens des prix mondiaux et d'instaurer des aides directes pour compenser la baisse de revenu qui en résulterait pour les agriculteurs, les États étaient réticents pour démanteler la politique agricole commune (PAC) qui garantissait aux agriculteurs stabilité des prix et débouchés pour leur production. Alors que les négociations étaient bloquées par les divergences entre les États-Unis et l'Union européenne, la réforme de la PAC de 1992 instaure un alignement progressif des prix agricoles européens sur les prix mondiaux, ce qui se traduit

par une baisse des prix agricoles compensée par des aides directes à l'hectare. Cette réforme permet la reprise des discussions pour aboutir à l'Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round, signé en avril 1994. Cet accord prévoit une réduction importante des droits de douane et des subventions aux exportations et crée un mécanisme assez complexe de classification des subventions accordées aux agriculteurs. Les réformes de la PAC qui ont suivi (2003 et 2013) n'ont eu pour but que d'insérer durablement l'agriculture européenne dans des échanges internationaux complètement libéralisés. Toute idée d'organisation et de régulation des marchés agricoles est définitivement abandonnée. Les prix des produits agricoles sont soumis aux variations spéculatives des marchés mondiaux des produits agricoles : les technocrates de la Commission, les ministres de l'Agriculture et la majorité des parlementaires européens n'envisagent même pas que les prix agricoles sont d'abord destinés à couvrir de manière durable les coûts de production et rémunérer le travail agricole. La gestion des marchés est réduite à un simple filet de sécurité où le niveau de prix garanti est très en dessous des coûts de production. La question de la volatilité des prix agricoles est réglée par un soutien renforcé en faveur des instruments d'assurance. Or comme le montre Boussard (2007) si les fluctuations de prix viennent de phénomènes dynamiques liés aux erreurs d'anticipation des agents et non pas des évolutions des coûts marginaux de production (ce qu'établit la théorie néoclassique), aucune des méthodes libérales, basées sur le fonctionnement des marchés, n'a de chance de fonctionner. Les assurances seront acculées à la faillite et c'est bien pour cela que l'on envisage de soutenir ces assurances : ce soutien risque d'être le tonneau des Danaïdes pour le budget européen au bénéfice des entreprises d'assurance ou des spéculateurs. Dans le cas où les prix mondiaux dépassent les coûts de production, les agriculteurs continuent à percevoir leurs subventions, ce qui est source de rentes pour ces agriculteurs et peuvent les conduire à surenchérir sur le marché foncier et par là contribuer à l'élimination des petits agriculteurs.

Cette libéralisation des marchés agricoles, malgré l'échec des négociations sur le volet agricole à l'OMC, est la conséquence de la volonté technocratique de traiter les matières premières agricoles comme n'importe quelle marchandise, en oubliant que leur destination première est de nourrir l'humanité. Elle est

source de nouvelles tensions mondiales, comme en témoignent les émeutes de la faim qui se sont multipliées depuis le début de l'année 2008. Nous avons vu qu'à défaut de régulation, les marchés agricoles étaient intrinsèquement volatils. Or, plus la volatilité est forte, plus elle est problématique : elle crée une énorme incertitude pour les acteurs de la chaîne alimentaire – qu'ils soient acheteurs ou vendeurs. Ceci empêche la planification des revenus, des activités et des investissements. La libéralisation du commerce des matières premières agricoles encourage le développement de la spéculation, ce qui finalement aggrave la faim dans le monde. En effet, les caractéristiques spécifiques de l'offre et de la demande de produits agricoles à elles seules ne peuvent expliquer ces soubresauts des marchés agricoles, qui vont bien au-delà de la volatilité classique.

La spéculation sur les produits alimentaires n'est pas nouvelle : elle intervient chaque fois qu'on est en situation de pénurie alimentaire. Dans le passé, les spéculateurs achetaient des quantités physiques de produits agricoles, les retiraient du marché en les stockant le temps que la pénurie entraîne une augmentation des prix, puis les revendaient en tirant un bénéfice substantiel, quitte à ce que cette spéculation entraîne la famine de toute une population. Ce qui se passe aujourd'hui avec les fonds indiciels sur les matières premières agricoles, c'est que les spéculateurs n'ont même plus besoin de stocker les produits agricoles représentés par ces fonds. Ces fonds indiciels (dits *trackers* en anglais) sont des OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) qui suivent l'évolution du prix des matières premières agricoles. Ils représentent la forme dominante des nouveaux investisseurs sur les marchés des produits alimentaires qui achètent des contrats à terme de produits alimentaires sans se soucier de l'offre et de la demande de ces produits. Cette spéculation est initiée par la masse grandissante de liquidités qui cherchent à être employées sur les marchés financiers, liquidités résultant des politiques d'austérité ou d'ajustement structurel, mises en place pour augmenter le rapport profit/salaires, ce qui, selon les théoriciens libéraux, devrait favoriser l'investissement et donc créer de l'emploi. Or, comme les investissements dépendent en premier lieu de la demande solvable, qui a tendance à être réduite par les politiques d'austérité, une grande partie des profits ne sont pas utilisés dans l'achat de biens d'investissement, mais cherchent à être employés sur les marchés financiers. Les marchés à terme sur les matières premières sont

un moyen d'utiliser ces liquidités disponibles. Les spéculateurs achètent des contrats à terme longtemps à l'avance (l'échéance du contrat peut être supérieure à un an) à un prix généralement assez bas, qui couvre les coûts de production pour le vendeur, qui s'engage à livrer la production sous contrat à l'échéance, qui peut être plusieurs mois après la récolte physique. Si tous les contrats étaient garantis par des quantités physiques, le marché à terme pourrait être un moyen d'ajustement des prix et quantités échangées qui tienne compte de la particularité des marchés des produits agricoles. Mais devant l'affluence de liquidités, certains opérateurs vendent sur le marché à terme des engagements de livraison à terme pour des produits agricoles qu'ils ne possèdent pas. Au fur et à mesure que se rapproche l'échéance du contrat, ces opérateurs doivent se procurer sur le marché physique les quantités qu'ils se sont engagés à livrer à l'échéance. Cette nouvelle demande entraîne ainsi une hausse artificielle des prix sur le marché physique.

Ainsi, face à un système chaotique marqué par une forte incertitude sur les quantités offertes, la spéculation non maîtrisée peut agir comme un facteur amplificateur de la volatilité des prix agricoles. Pour Olivier De Schutter, rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation à l'ONU, « de nombreux indices révèlent que cette hausse des prix et que la volatilité des produits alimentaires s'expliquent en partie par l'émergence de nouveaux spéculateurs qui génèrent des bulles spéculatives »¹. La crise alimentaire de 2007-2008 coïncide avec de hauts niveaux d'investissement dans les fonds indiciaires de matières premières agricoles. Les évolutions de prix sur les marchés réels et sur les marchés des produits financiers concordent donc, mais ces derniers permettent d'intervenir sur ce marché, sans qu'il y ait échange physique de marchandises. Dans la mesure où les prix sur les marchés à terme sont des prix de référence pour les marchés physiques, l'augmentation des prix sur les marchés à terme envoie un signal sur le marché physique et le vendeur augmentera son prix de vente sur les marchés physiques. Lorsqu'une baisse de l'offre de produits agricoles entraîne une tendance à la hausse des prix, les spéculateurs achètent massivement des contrats à terme sur les produits agricoles, faisant flamber les prix, jusqu'au jour où ils se retirent de ces marchés. Ils agissent en dehors de toute considération

¹ Cité par Desgain S. *et al.*, 2013, p. 22.

liée aux marchés physiques et à l'équilibre offre/demande de ces marchés. Ils créent ainsi des bulles qu'ils font eux-mêmes exploser. La masse critique des contrats à terme revendus par ces spéculateurs est démesurée par rapport au marché physique (en 2008, rien qu'aux Etats-Unis, le rapport entre le nombre de contrats à terme sur le blé et la quantité réelle produite était de 30 pour 1). On estime ainsi que moins de 3 % des contrats à terme portant sur des matières premières aboutissent effectivement à la livraison d'une marchandise. Les 97 % restants sont revendus par les spéculateurs avant leur date d'expiration. Quand les spéculateurs ne représentaient qu'une faible minorité des acteurs sur les marchés à terme, leur comportement et leur stratégie ne pouvaient pas perturber les mécanismes de formation de prix. Dès lors qu'ils deviennent majoritaires sur ces marchés, ils sont en mesure d'interférer et de manipuler les cours.

Selon un rapport publié en février 2013 par Oxfam France, « Banques : la faim leur profite bien » (Oxfam, 2013), quatre grands groupes bancaires français spéculent sur les matières premières. Il s'agit de la BNP Paribas, la Société générale, du Crédit agricole/LCL et du groupe BPCE. À la suite de leur interpellation par Oxfam, ces banques ont reconnu proposer des produits dérivés indexés sur le prix des matières premières agricoles et, pour certaines d'entre elles, se sont engagées à fermer ces fonds. En février 2015, Oxfam France publie un nouveau rapport (Oxfam, 2015) pour évaluer si les engagements pris en 2013 par les banques françaises de fermeture de fonds indicés indexés sur les matières premières agricoles ou de cessation de toute activité spéculative sur ces matières premières avaient été tenus. « Les résultats sont clairs : si certaines banques comme le Crédit agricole semblent avoir véritablement respecté leurs engagements, d'autres, comme la BNP Paribas, sont loin d'avoir tenu leurs promesses. La Société générale, pour sa part, a bien respecté les engagements qu'elle avait pris à l'époque, mais continue de se placer en tête des banques françaises qui spéculent sur les matières premières agricoles : elle doit rapidement prendre de nouveaux engagements, plus ambitieux. Le groupe BPCE était le seul à n'avoir pas pris d'engagement, et a, de fait, continué à spéculer sur les matières premières agricoles »².

2 Oxfam, 2015, p. 2.

Conclusion

Si initialement, la volatilité des prix agricoles était due aux caractéristiques particulières de l'activité agricole (risques exogènes ou naturels, de type épizooties ou aléas climatiques, longueur du processus de production) et à l'inélasticité de la demande alimentaire, celle-ci s'est accentuée avec la libéralisation des échanges agricoles internationaux, qui, selon les théoriciens libéraux, était censée agir comme une mutualisation des risques à l'échelle mondiale. Le rôle des fonds indiciels et des banques qui promeuvent et commercialisent ces fonds a été montré tant par la FAO (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2011) que par les organisations non gouvernementales comme amplifiant la volatilité des prix agricoles sur le marché mondial et aggravant ainsi la précarité alimentaire d'une grande partie de l'humanité.

Face aux conséquences de la spéculation sur la possibilité de nombreuses populations de se nourrir correctement, la nécessité de réglementer ces marchés est un impératif. Selon Oxfam France, 2015, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires permettrait d'assurer une plus grande transparence des activités spéculatives sur les marchés dérivés de matières premières agricoles et d'imposer aux acteurs financiers un plafond sur le nombre de contrats passés sur une matière première agricole donnée dans un temps donné. Or un an et demi après le vote de cette loi, les mesures réglementaires ne sont toujours pas effectives. Plus globalement, il devient urgent de négocier une convention internationale sur la non-spéculation financière des biens alimentaires, et de reconstituer, au moins au niveau européen, des stocks de sécurité alimentaire, qui soient suffisants pour décourager toute tentative de spéculation sur les marchés agricoles.

91

Références

- Boussard, J.-M. 2007 « La volatilité des prix, le marché et l'analyse économique » *Économie Rurale*, juillet-août, 300, p. 71-74.
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2011 *Volatilité des prix et sécurité alimentaire* Rome, FAO 98 p. (consulté le 19 mars 2015 sur <http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-1-Volatilite-des-prix-et-securite-alimentaire-Juillet-2011.pdf>).

- Dakardeclaration, 2003, *Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires* (consulté le 20 mars 2015 sur <http://www.dakardeclaration.org/IMG/pdf/declaration_dakar-2-2.pdf>).
- Desgain S., Kesteloot T., Marchand A., Pissoort V., Bensusan C., Van de Poel J. (2013) *La complicité des banques belges dans la spéculation sur l'alimentation*, Bruxelles, Arnaud Zacharie, CNCd, juin, 35 p. (consulté le 12 mars 2015 sur <http://www.cncd.be/IMG/pdf/2013-06_rapport_speculation_alimentation.pdf>).
- Oxfam France, 2013 *Réforme bancaire : ces banques qui spéculent sur la faim*, février, 22 p. (consulté le 19 mars 2015 sur <http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/policy_paper/rapport_oxfam_france_reforme_bancaire_120213.pdf>).
- Oxfam France, 2015 *Les banques françaises spéculent-elles toujours sur la faim ?*, février, 12 p. (consulté le 19 mars 2015 sur <http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_oxfam_banques_speculation_faim.pdf>).
- Roussillon-Monfort M.A. (2008) « Les marchés à terme agricoles en Europe et en France » *Notes et études économiques*, mars, 30, p. 99-124.
- Tracy M. (1986). *L'État et l'agriculture en Europe occidentale. Crises et réponses au cours d'un siècle*. Paris, Economica, coll. « Économie agricole et agro-alimentaire », 464 p.

92

Résumé :

La volatilité des prix agricoles, due initialement aux caractéristiques particulières de l'activité agricole et à l'inélasticité de la demande alimentaire, s'est accentuée avec la libéralisation des échanges agricoles internationaux, qui, selon les théoriciens libéraux, était censée agir comme une mutualisation des risques à l'échelle mondiale. Cette libéralisation a été accompagnée par le développement de fonds spéculatifs indexés sur le cours des matières premières agricoles. En amplifiant la volatilité des prix agricoles sur le marché mondial, ils aggravent la précarité alimentaire d'une grande partie de l'humanité. La nécessité de réglementer ces marchés devient un impératif. En France, malgré une loi votée en juillet 2013, les mesures réglementaires ne sont toujours pas effectives. Plus globalement, il devient urgent de négocier une convention internationale sur la non-spéculation financière des biens alimentaires, et de reconstituer, au moins au niveau européen, des stocks de sécurité alimentaire, qui soient suffisants pour décourager toute tentative de spéculation sur les marchés agricoles.